## **CAFE/THE DES DIRECTEURS- 5 février 2024**

## Notes prises lors de notre échange de pratiques en visio

THEMATIQUE	LE CONSEIL D'ECOLE, FAIRE AUTREMENT
OBSTACLES/BESOINS	- Un conseil d'école moins formel, plus vivant, plus participatif - Eviter le monologue du directeur
LA PREPARATION DU CONSEIL	* Les réunions préparatoires : exemples de pratiques  - En amont, chaque RPE de classe communique via l'enseignant avec les parents de chaque classe en communiquant via leur propre courriel.  - Réunion école-partenaires pour préparer le conseil d'école : cela permet de filtrer les questions, et de définir l'ordre du jour ensemble (et ainsi retirer la rubrique « questions diverses » pas toujours facile à gérer).  - Des questionnaires en ligne diffusés par les RPE : communication via ENT ou mail  - Réunion préparatoire avec l'équipe : définir de quoi on veut parler, et qui va dire quoi ?  - La mairie : transmettre les questions la concernant en amont pour éviter la surprise.
	* L'ordre du jour : - des thématiques qui reviennent : le RI, année scolaire suivante, projets, travaux, sécurité RPI : 2 <sup>nd</sup> CE seul -> faire en sorte que ce soit un peu plus participatif / les 2 autres avec tous les membres du RPI Différence membres de droit / facultatifs invités ou pas ?
L'ANIMATION	- Montrer/s'appuyer sur des photos : un PPT de présentation avec photos permet d'illustrer et de faire parler les collègues - Des ateliers tournants sur 1h-1h15 : 4 îlots/4 axes — plusieurs PE par groupe + un représentant de chaque => nécessité de penser la réparti° du groupe.  → Quelles thématiques s'y prêtent ? Un axe particulier du projet d'école (= tableau de sanction/réparation) / pHARe  → Objectifs : Faire travailler ? Informer ?  → Etre dans l'école pour ns déplacer dans l'école (cour,) / pas à la mairie  - Des temps de concertation par groupes : discuter du contenu du livret d'accueil, de la liste des fournitures scolaires, mise en œuvre d'une action du projet d'école, de l'organisation du temps scolaire Le nombre de membres du CE influe sur la dynamique du groupe et les modalités d'animation.
LE PROCES-VERBAL	<ul> <li>- Préparé avant, complété pendant (possibilité d'impliquer un collègue pour la saisie).</li> <li>- Relecture envoyée à tous → date butoir, si pas de retour, diffusion telle date</li> <li>- Questionnement sur la lisibilité du PV</li> <li>- La diffusion : version numérique ou papier ? affichage sur panneau d'école ? DIGIPAD ou site ?</li> </ul>
PARTAGE DE RESSOURCES	- Blog des directeurs – article « Conseil d'école » : un document d'aide à la compréhension des éléments de cadrage institutionnels a été construit. <u>Lien ici</u>
QUESTIONS DIVERSES	- Les rythmes scolaires → Pas de procédure institutionnelle hormis les doc. école et mairie à rendre, principe de base = questionner les partenaires : mairie, RPE  Ex. procédure : uniquement consultation CE, sondage auprès des familles (ms qui n'a pas valeur de vote / sondage multi-partenarial ou pas ?)  - Travail autour du règlement départemental/ règlement intérieur : le règlement départemental de l'Ain est réécrit et entre les mains du service juridique du Rectorat. Des documents d'accompagnement à la rédaction des RI sont en cours de réalisation.  - Vote RPE électronique évoqué